

**DECISION N° 20240710_P_100
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention pour l'organisation de 6 séances d'atelier détente sonore au bénéfice des enfants et des professionnels de la crèche.

Le Président,

N° 20240710_P_100

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**L'univers des sons,
Représenté par Mme Christine Bouret
1 Rue des Prairies
43620 Saint Pal de Mons**

Pour l'organisation de 6 séances d'atelier sonore au bénéfice des enfants et des professionnels de la crèche.

Date : entre septembre et décembre 2024

Lieu : Crèche Les Matrus

Montant : 516 € TTC (86 € TTC par séance comprenant les frais de déplacement)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240710-20240710_P_100-AU
Reçu le 19/09/2024